

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

# Plan directeur

2024-2025

Janvier 2024

## INNOVATION

Fondation canadienne  
pour l'innovation

Canada Foundation  
for Innovation



# Table des matières

**Rôle de la Fondation canadienne pour l'innovation : un mandat et un modèle de financement uniques en leur genre .....2**

**Contextes stratégique et opérationnel ....6**

**Initiatives prévues pour 2024-2025.....7**

**Réalisations de 2023-2024 et défis à relever ..... 12**

**Conclusion : Une vision pour la recherche ..... 14**

**Annexe 1 : Tableaux financiers..... 15**

**Annexe 2 : Risques clés et mesures d'atténuation ..... 24**

© Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), 2024

Ce rapport doit être cité comme suit :

Plan directeur 2024-2025 de la Fondation canadienne pour l'innovation.

55, rue Metcalfe, bureau 1100

Ottawa ON K1P 6L5

Téléphone : 613 947-6496

Courriel : [info@innovation.ca](mailto:info@innovation.ca)

## À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société.

La FCI contribue au financement d'outils, d'équipements et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et mobilisent tous les secteurs.

Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

*La Fondation canadienne pour l'innovation reconnaît que son bureau est situé sur le territoire traditionnel du peuple anishinabé Algonquin.*

---

# Rôle de la Fondation canadienne pour l'innovation : un mandat et un modèle de financement uniques en leur genre

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a été créée en 1997 pour veiller à ce que les établissements de recherche canadiens puissent mener des travaux de recherche de pointe essentiels à la prospérité et au bien-être futurs du Canada et pouvant rivaliser avec les meilleurs établissements de recherche mondiaux. Le présent plan directeur décrit les mesures que la FCI prendra pour s'acquitter de son mandat, respecter ses ententes de financement et accords de contribution avec le gouvernement fédéral (voir le [tableau 1](#)) et pour mettre en œuvre son plan stratégique (voir la section « [Contextes stratégique et opérationnel](#) »).

Chaque année, le gouvernement du Canada finance la FCI pour qu'elle poursuive les objectifs suivants :

- Soutenir la croissance économique et la création d'emplois, et favoriser l'amélioration de la qualité de l'environnement et des services de soins de santé grâce à l'innovation;
- Renforcer la capacité du Canada de mener d'importantes activités de recherche scientifique et de développement technologique de calibre mondial;
- Accroître les possibilités d'effectuer de la recherche en offrant l'infrastructure de recherche nécessaire à la création d'emplois et au développement de personnel hautement qualifié;
- Favoriser la collaboration et la formation de réseaux productifs entre les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les établissements de recherche à but non lucratif et le secteur privé canadiens.

Par ricochet, ce financement annuel permet à la FCI de contribuer à accroître les capacités de recherche des universités, des collèges, des hôpitaux de recherche et des organismes de recherche à but non lucratif du Canada pour :

- Attirer et retenir parmi les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde;
- Former la prochaine génération de chercheurs et chercheuses;
- Permettre aux chercheurs et chercheuses d'entreprendre des activités de recherche et de développement technologique de calibre mondial donnant lieu à des avantages socioéconomiques, environnementaux et en matière de santé pour le Canada;
- Appuyer l'innovation et la commercialisation dans le secteur privé.

# Ententes de financement et accords de contribution

La FCI est régie par deux ententes de financement et quatre accords de contribution conclus avec le gouvernement du Canada, représenté par le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie (voir le tableau 1).

**Tableau 1 : Ententes de financement et accords de contribution avec le gouvernement du Canada**

Année de signature	Renseignements supplémentaires
1997	L'entente de financement originale établissait les modalités de répartition du financement octroyé à la FCI de 1997 à 2009, à hauteur de 4,39 milliards de dollars, et versé par la FCI aux bénéficiaires admissibles. Cette somme a généré 1,7 milliard de dollars en revenus d'intérêt, montant que la FCI a utilisé pour financer des projets et couvrir des dépenses d'exploitation.
2010	En juillet 2010, la FCI a conclu une deuxième entente de financement avec le gouvernement du Canada. Lors du budget fédéral de 2009, le gouvernement a accordé la somme de 600 millions de dollars à la FCI, qui a engagé la totalité des fonds à sa disposition dans le cadre de cette entente.
2014	En mars 2014, la FCI a conclu avec le gouvernement du Canada un accord de contribution pour la somme de 499,85 millions de dollars allouée dans le cadre du <i>Plan d'action économique du Canada</i> de 2012. La FCI a engagé la totalité des fonds à sa disposition dans le cadre de cet accord.
2015	En septembre 2015, la FCI a conclu un accord de contribution pour la somme de 1,33 milliard de dollars avec le gouvernement du Canada. Les concours de financement en vertu de cette entente sont désormais terminés.
2019	<p>En janvier 2019, la FCI a signé un accord de contribution qui représentait un changement fondamental dans la façon dont le gouvernement du Canada investit dans l'infrastructure de recherche. À la suite de l'annonce faite dans le budget fédéral de 2018, la FCI a entrepris la transition vers un mode de financement permanent, qui est entré en vigueur en 2023-2024.</p> <p>Dans l'accord de contribution de 2019, le gouvernement du Canada a accordé à la FCI la somme de 4,31 milliards de dollars sur 13 ans à compter de 2018-2019, y compris un financement permanent s'élevant à un maximum de 462 millions de dollars par année, à compter de 2023-2024. Depuis 2019, cet accord a été modifié à quatre reprises, la plus récente modification ayant été adoptée en 2021-2022. La FCI tient actuellement des concours de financement en vertu de cette entente.</p>
2022	En mars 2022, la FCI a conclu un accord de contribution avec le gouvernement du Canada pour investir la somme de 495,96 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) sur une période de sept ans, qui prendra fin avec l'exercice financier de 2027-2028. Les concours de financement découlant de cet accord de contribution ont abouti à la fin de l'exercice 2023-2024, et la mise en service des projets est en cours.

Veuillez consulter les tableaux financiers de l'[Annexe 1](#) pour obtenir des précisions concernant la mise en œuvre des aspects financiers de ces ententes ou accords.

Pour s'acquitter de son mandat, la FCI utilise une formule de financement selon laquelle elle finance généralement jusqu'à 40 % des coûts d'un projet d'infrastructure de recherche. Les 60 % restants sont fournis par diverses sources, notamment les gouvernements, le secteur privé et les organismes à but

non lucratif. Depuis 1997, ce modèle de financement unique a permis à la FCI d'allouer plus de 10 milliards de dollars en contributions financières, pour un investissement total de 24 milliards de dollars dans les infrastructures de recherche permettant à environ 13 000 projets d'être menés dans 173 établissements situés dans 81 municipalités du Canada.

**Tableau 2 : Financement octroyé lors des deux derniers cycles des programmes de financement de la FCI**

Nom du programme de financement (et année de lancement)	Nombre de contributions financières	Nombre d'établissements bénéficiaires	Montant total octroyé (excluant le FEI) en millions de dollars	Fonds d'exploitation des infrastructures (en millions de dollars)
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (2022) <sup>1</sup>	8	8	98,44 \$	29,53 \$
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023)	21	16	635,43 \$	-
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017)	17	12	615,16 \$	-
Fonds d'innovation (2023)	100	34	397,65 \$	117,65 \$
Fonds d'innovation (2020)	102	38	400,14 \$	118,11 \$
Fonds des leaders John-R.-Evans (2022-2023) <sup>2</sup>	505	72	108,81 \$	32,64 \$
Fonds des leaders John-R.-Evans (2021-2022) <sup>2</sup>	425	64	73,50 \$	22,05 \$
Fonds des collèges (2023-2024)	23	21	13,90 \$	4,20 \$
Fonds des collèges (2022-2023)	17	14	11,88 \$	3,56 \$
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des universités (2020)	56	31	26,56 \$	-
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des collèges, des écoles polytechniques et des cégeps (2020)	23	23	1,06 \$	-
Fonds des occasions exceptionnelles (2021)	1	1	15 \$	-

1 Les montants relatifs au Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – En partenariat avec l'étape 2 du Fonds de recherche biomédicale du Canada étant approuvés par le conseil d'administration de la FCI en février 2024, ils n'étaient pas connus au moment de la publication du présent plan directeur.

2 Les sommes versées dans le cadre du Fonds des leaders John-R.-Evans sont présentées par exercice financier. Ainsi, les montants de l'exercice 2023-2024 étant approuvés par le conseil d'administration de la FCI en mars 2024, ils n'étaient pas connus au moment de la publication du présent plan directeur.

La gamme de programmes de financement de la FCI répond aux besoins et aux attentes du gouvernement du Canada et de la communauté de la recherche. En 2024, la FCI planifiera, offrira et gèrera sept programmes de financement.

**Tableau 3 : Programmes de financement actuels et année de lancement**

Nom (et année de lancement)	Objectif
<b>Fonds d'innovation</b> (1999)	Financer l'infrastructure de recherche de pointe et de calibre mondial dans l'ensemble des disciplines et des domaines de recherche.
<b>Fonds d'exploitation des infrastructures</b> (2001)	Offrir aux établissements du financement destiné à couvrir une partie des coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure de recherche financée par la FCI dans le but d'assurer son utilisation optimale.
<b>Fonds des occasions exceptionnelles</b> (2005)	Permettre aux établissements de solliciter du financement pour des initiatives uniques dont la réalisation dans le temps est critique et qui ne pourraient être financées dans le cadre des autres concours de financement de la FCI.
<b>Fonds des leaders John-R.-Evans</b> (le lancement a eu lieu en 2006 sous le nom de Fonds des leaders)	Offrir du financement continu et régulier aux établissements afin de leur permettre de se procurer l'infrastructure de recherche nécessaire pour attirer et retenir parmi les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde.
<b>Fonds des collègues</b> (le lancement a eu lieu en 2010 sous le nom de Fonds collègue-industrie pour l'innovation)	Offrir aux collègues les infrastructures de recherche facilitant des partenariats avec les secteurs public, privé ou à but non lucratif afin de mener à des innovations.
<b>Fonds des initiatives scientifiques majeures</b> (2010)	Contribuer aux coûts liés à l'exploitation et à la maintenance des installations de recherche d'importance nationale, pour leur permettre de mener des activités de recherche et de développement technologique de haut niveau.
<b>Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques</b> (2021)	Répondre aux besoins des établissements postsecondaires et hôpitaux de recherche en leur offrant les équipements de haute performance, les espaces de recherche novateurs et les installations de bioconfinement pour mener des travaux de recherche en sciences biologiques.
<b>Fonds du Nord</b> (2024)	Donner aux chercheurs et chercheuses et aux collectivités du Nord du Canada un accès à des équipements de recherche, de façon à pouvoir mener des projets répondant aux priorités des collectivités du Nord.

---

# Contextes stratégique et opérationnel

En tant que principal organisme de soutien à l'infrastructure de recherche au Canada, la FCI joue un rôle central dans la progression du milieu de la recherche du pays. Son plan stratégique 2023-2028, intitulé *Voir grand*, présente une nouvelle vision qui s'articule autour de cinq piliers stratégiques (voir l'encadré). Ce document a été élaboré à la suite de vastes consultations et il répond aux besoins et aux attentes des parties prenantes de la FCI.

Cela étant, le contexte opérationnel de la FCI a changé depuis la publication de son plan stratégique et de son plan directeur 2023-2024. En mars 2023, le gouvernement fédéral a publié le *Rapport du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche*. Le rapport met en lumière la réputation mondiale de la FCI pour son rôle dans l'excellence en matière de recherche et plus particulièrement celui de soutien essentiel dans l'écosystème de la recherche du Canada. Lorsque le gouvernement fédéral publiera les résultats de son examen des recommandations formulées par ce comité, la FCI en tiendra compte dans ses futurs plans.

Entretemps, elle prévoit qu'au cours de la prochaine année, les établissements de recherche continueront de prendre en compte des mesures visant à favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans leurs plans et leurs activités. Elle s'attend également à ce que, dans la mesure du possible, ils prennent en considération les enjeux mondiaux tels que les perturbations climatiques et environnementales dans leurs activités de recherche. Ils le feront à un moment où ils sont également confrontés à l'inflation, à un marché du travail versatile, à des pénuries d'équipements essentiels, à des difficultés d'approvisionnement ainsi qu'à des perturbations géopolitiques.



## Les cinq piliers du plan stratégique de la FCI

- I. Soutenir les activités scientifiques de demain :** notre contribution à établir dès aujourd'hui, les capacités de recherche qui soutiendront les activités scientifiques de demain;
- II. Édifier des collectivités saines et prospères :** notre contribution à renforcer les liens entre le milieu de la recherche et les collectivités;
- III. Contribuer à un monde durable :** notre contribution à la durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- IV. Inspirer la prochaine génération :** notre contribution à promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance à la communauté;
- V. Répondre aux besoins de la communauté de la recherche :** notre contribution à optimiser les partenariats et la collaboration entre les établissements.

---

# Initiatives prévues pour 2024-2025

En 2024-2025, tout en réaffirmant son engagement à l'égard de l'excellence en recherche, la FCI accordera la priorité à la réalisation des engagements qu'elle prend dans son plan stratégique et des mesures connexes, y compris les initiatives visant à :

- Améliorer la sécurité de la recherche en milieu postsecondaire au Canada;
- Promouvoir davantage d'équité, de diversité et d'inclusion au sein de la communauté de la recherche au Canada;
- Permettre aux établissements de recherche de recruter et de maintenir en poste du personnel de recherche professionnel;
- Accroître la contribution des établissements de recherche aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies.

## Pilier I – Soutenir les activités scientifiques de demain : notre contribution à établir dès aujourd'hui, les capacités de recherche qui soutiendront les activités scientifiques de demain

En tant que principal organisme de soutien à l'infrastructure de recherche au Canada, la FCI fournit aux établissements de recherche et aux chercheurs et chercheuses, des installations et de l'équipement favorisant les découvertes qui créent des avantages socioéconomiques.

### Fonds d'innovation

En 2024-2025, dans le cadre du concours du Fonds d'innovation de 2025, la FCI accordera une attention particulière au fait de trouver des solutions aux problèmes relatifs aux capacités de recherche. En effet, le Fonds d'innovation vise justement à renforcer la capacité des établissements à soutenir la recherche de pointe qui génère des avantages pour le Canada.

La FCI vise à améliorer le Fonds d'innovation en explorant des moyens pour :

- Attirer des propositions des sciences sociales et humaines et des arts;
- Renouveler et moderniser l'infrastructure de recherche de base;
- Fournir du soutien supplémentaire pour attirer et maintenir en poste du personnel de recherche professionnel;
- Accroître le rayonnement et la collaboration à l'extérieur du milieu universitaire.

Les décisions de financement concernant le concours du Fonds d'innovation de 2025 seront annoncées en 2025-2026.

### Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques

Le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) a été lancé en 2021-2022 dans le cadre d'un investissement stratégique dans l'avenir des sciences biologiques au Canada. La deuxième série de contributions de ce programme de financement a été accordée en 2023-2024 et a été versée de concert avec le Fonds de recherche biomédicale du Canada (FRBC).

En 2024-2025, la FCI élaborera un mécanisme de suivi de ce programme de financement. Celui-ci respectera la stratégie de mesure du rendement mise en place par la FCI mais aussi la stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada. Pour cela, la FCI collaborera d'ailleurs avec le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE).

## Fonds des initiatives scientifiques majeures

Les 19 installations de recherche d'importance nationale qui sont actuellement financées par le Fonds des initiatives scientifiques majeures (FISM), jouent un rôle central dans l'écosystème de la recherche du pays.

En 2024-2025, la FCI continuera d'apporter son soutien à ces installations et cherchera des occasions de les faire connaître davantage sur la scène nationale et internationale, de même que leurs activités et ce, afin d'accroître leur réputation et compétitivité. De plus, la FCI soutiendra les initiatives visant à assurer la viabilité et la durabilité de ces importantes installations de recherche, ce qui pourrait inclure d'élaborer un nouveau processus d'évaluation et cadre d'examen.

## Activités internationales

Au cours de ses 27 années d'existence, la FCI a vu l'amplitude de travaux scientifiques menés au Canada croître à l'échelle internationale, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la science quantique, de la physique des hautes énergies et de l'océanographie.

En 2024-2025, la FCI continuera de participer à des forums internationaux clés, notamment au Forum mondial de la science de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). En 2023, elle a établi des partenariats avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et le Forum Belmont. Dans la prochaine année, elle cherchera à étendre sa portée internationale en augmentant sa participation *dans* des organismes de recherche internationaux et son travail *avec* des partenaires internationaux. Cela donnera lieu à de multiples ouvertures pour la FCI, y compris des occasions d'établir de nouveaux liens avec des experts et expertes du monde entier en vue de pouvoir leur proposer de prendre part à son processus d'évaluation.

## Pilier II – Édifier des collectivités saines et prospères : notre contribution à renforcer les liens entre le milieu de la recherche et les collectivités

L'objectif du soutien financier de la FCI aux établissements de recherche est de favoriser la croissance des collectivités locales qui, d'une part, créera des occasions d'emploi et d'autre part, générera des retombées économiques permettant d'augmenter la qualité de vie de ces collectivités.

En 2024-2025, la FCI lancera un concours du Fonds des collèges. En mettant de nouveau l'accent sur les partenariats entre les établissements de recherche et les organismes privés et à but non lucratif, le Fonds des collèges apporte une contribution importante aux collectivités partout au Canada. Il s'agira du troisième concours du Fonds des collèges depuis que les critères d'admissibilité ont été revus pour inclure les partenariats avec le secteur public et les organismes à but non lucratif et que les objectifs ont été élargis pour inclure le fait de contribuer à des innovations sociales et en santé.

Le Fonds du Nord a, quant à lui, été lancé au début de 2024. La FCI prévoit annoncer les premières contributions qui y seront associées en 2024-2025. Doté d'un budget quinquennal de 25 millions de dollars, le Fonds du Nord a pour objectif d'accroître la capacité de recherche dans le Nord du Canada, favorisant ainsi le recrutement et le maintien en poste de chercheurs et chercheuses de talent dans le Nord et la participation des collectivités nordiques à des travaux de recherche qui correspondent à leurs besoins et à leurs priorités.

Pour compléter le tout, la FCI lancera des campagnes de sensibilisation afin d'encourager la collaboration entre le secteur industriel et les établissements de recherche. Ces campagnes contribuent à l'un des objectifs stratégiques de la FCI visant à faire connaître les avantages des partenariats de recherche, lesquels donnent accès à l'expertise majeure et à l'équipement de pointe que l'on retrouve dans les laboratoires et les installations financés par la FCI.

Enfin, elle continuera à promouvoir dans les collectivités les diverses retombées des travaux de recherche qu'elle rend possibles.

## **Pilier III – Contribuer à un monde durable : notre contribution à la durabilité sur les plans environnemental, social et économique**

La FCI vise à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies par le biais de la formation, de la recherche et de la sensibilisation du public. En 2024-2025, la FCI mettra en avant le fait qu'elle contribue à l'atteinte des ODD en soulignant le travail et les résultats des projets de recherche qu'elle a financés. Elle collaborera aussi avec des bailleurs de fonds étrangers afin de promouvoir les initiatives de recherche axées sur les ODD et elle fera la promotion des projets qui, parmi ceux qu'elle finance, font progresser les ODD. Ces interventions s'inscrivent dans la foulée de précédentes campagnes de la FCI qui mettaient en lumière des travaux de recherche novateurs en lien avec l'énergie propre et l'environnement.

## **Pilier IV – Inspirer la prochaine génération : notre contribution à promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance à la communauté**

La FCI s'engage à soutenir l'équité, la diversité et l'inclusion dans la recherche. Son plan stratégique 2023-2028 renforce cette volonté en mettant l'accent sur la participation accrue de divers groupes de personnes aux projets de recherche.

Par ailleurs, la FCI maintiendra sa collaboration avec les trois organismes fédéraux de financement de la recherche alors qu'elle travaille à la mise en œuvre de politiques et de mesures qui s'harmonisent avec les actions prioritaires du Comité de coordination de la recherche au Canada (CCRC) et qui mettent l'accent sur les principes d'EDI, les chercheurs et chercheuses en début de carrière et la réconciliation avec les peuples autochtones.

Le nouveau Fonds du Nord cadre également bien avec les engagements pris par la FCI dans son plan stratégique en matière d'EDI et de réconciliation avec les peuples autochtones. Le lancement du Fonds du Nord offrira une occasion unique en son genre de collaborer étroitement avec des chercheurs et des chercheuses de communautés nordiques y compris des peuples autochtones.

En 2024-2025, la FCI maintiendra aussi sa pratique consistant à intégrer les principes d'EDI à ses programmes de financement, en commençant par le concours du Fonds d'innovation 2025.

Elle lancera également trois rondes du Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE). Le financement du FLJE est un mécanisme qui aide les établissements à attirer et à retenir aussi bien les chercheurs et chercheuses en début de carrière que chevronnés, et du Canada ou de l'étranger.

En outre, la FCI s'efforcera d'accroître la diversité de ses comités experts en accordant la priorité au recrutement de personnes issues de groupes, de milieux professionnels et de stades de carrière différents. En 2024-2025, elle officialisera des partenariats avec des organisations internationales représentant des établissements d'enseignement postsecondaire et des communautés de recherche dans les pays en développement afin d'élargir ses efforts de recrutement d'experts et expertes.

En 2020-2021, la FCI avait lancé une série d'initiatives visant à mieux comprendre les perceptions des jeunes Canadiennes et Canadiens à l'égard de la science, ce qui conditionne leurs opinions, ainsi que les influenceurs et influenceuses vers lesquels ils se tournent pour façonner leurs raisonnements scientifiques. Un sondage a

notamment révélé que la science est importante pour les jeunes adultes, les personnes sondées s'entendant pour dire qu'on peut se fier à la science parce qu'elle est fondée sur des faits et non sur des opinions. Le sondage a également mis en évidence les perceptions positives qu'ont ces mêmes jeunes à l'égard des carrières scientifiques.

Enfin, en 2024-2025, la FCI lancera une campagne promotionnelle pour attirer l'attention sur la nouvelle génération d'innovateurs et innovatrices et d'entrepreneurs et entrepreneures du Canada; celles et ceux qui, grâce à l'infrastructure de recherche financée par la FCI, ont acquis les compétences indispensables à leur statut actuel.



## Principes d'équité, de diversité et d'inclusion

Dans l'ensemble de ses activités, la FCI reconnaît qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi elle s'engage à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

**Équité :** La FCI aspire à ce que l'ensemble du personnel de recherche, de même que tous les établissements admissibles, puissent avoir accès à et bénéficier de ses programmes de financement et de l'infrastructure de recherche qu'elle finance au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

**Diversité :** La FCI accorde de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux chercheurs, chercheuses et aux établissements de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment :

- Les attributs personnels : le genre, la langue, la culture et l'étape à laquelle une personne est rendue dans sa carrière;

- Des particularités propres à un établissement : sa taille, son emplacement et la catégorie à laquelle il appartient; ainsi que
- Les propriétés qui se rapportent à chaque discipline et à l'ensemble du spectre de la recherche, fondamentale ou appliquée.

**Inclusion :** La FCI encourage une culture de collaboration et de partenariat, ce qui comprend de faire participer et de s'engager auprès de divers groupes de personnes, établissements et dans de nombreux domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de la recherche du Canada.

La FCI croit que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris des bailleurs de fonds, des établissements, des chercheurs, des experts et des évaluateurs.

## **Pilier V – Répondre aux besoins de la communauté de la recherche : notre contribution à optimiser les partenariats et la collaboration entre les établissements**

La progression scientifique au Canada repose sur des collaborations et des partenariats à l'échelle mondiale. C'est pourquoi en 2024-2025, la FCI continuera de collaborer avec des partenaires au Canada et à l'étranger pour permettre aux chercheurs et aux chercheuses au pays l'accès à des infrastructures de recherche de calibre mondial. Elle s'appuiera également sur ses relations existantes, cherchera à établir des partenariats internationaux clés et travaillera à en établir de nouveaux dans le cadre d'initiatives qui s'alignent sur ses objectifs stratégiques.

La collaboration et les partenariats, lorsqu'ils entraînent une plus grande efficacité et un meilleur partage des ressources, sont particulièrement importants d'un point de vue économique. Ils sont essentiels si l'on veut être compétitif sur les marchés mondiaux et si l'on veut trouver des solutions à des problèmes graves dont l'envergure et la portée sont internationales. Au cours de la prochaine année, la FCI intégrera donc à ses futurs programmes de financement les leçons qu'elle a tirées de sa collaboration avec le Fonds de recherche biomédicale du Canada (FRBC) et le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE) à l'occasion du deuxième concours du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB).

Par ailleurs, la FCI s'engage à faire en sorte que les projets de recherche qu'elle soutient demeurent aussi ouverts que possible, tout en étant adéquatement protégés compte tenu du contexte actuel marqué de menaces pesant sur la sécurité nationale. En 2024-2025, elle continuera donc à mettre en œuvre des initiatives qui s'alignent sur les politiques du gouvernement fédéral visant à protéger la recherche canadienne.

Lorsqu'ils font face à des problèmes ou ont besoin de précisions au sujet de ses programmes et politiques, la FCI effectue des suivis et assume un rôle de soutien auprès des établissements qui administrent les sommes qu'elle leur verse. Elle effectue également des suivis en continu pour s'assurer qu'ils dépensent ces fonds comme prévu et qu'ils ont mis en place des processus de gestion et un encadrement appropriés. En 2024-2025, elle poursuivra ces activités en effectuant :

- Des audits des contributions pour un éventail de projets à risque faible ou élevé, ainsi que pour tous les projets dont l'investissement de la FCI atteint ou dépasse 10 millions de dollars;
- La révision des rapports financiers pour lui permettre de faire le suivi des dépenses que font les établissements par rapport à chaque projet qu'elle finance;
- Des visites d'examen pour s'assurer que les établissements recevant du financement ont mis en place des pratiques et des processus de gestion des contributions appropriés, ce qui lui permet de cerner les meilleures pratiques utilisées par les établissements;
- Une analyse annuelle des tendances financières de chaque établissement ayant des projets en cours, afin de guider son approche fondée sur le risque vis-à-vis du suivi et de l'administration des contributions financières qu'elle a versées.

---

# Réalisations de 2023-2024 et défis à relever

En 2023-2024, la FCI a réalisé plusieurs activités clés découlant de ses ententes de financement et accords de contribution avec le gouvernement fédéral ainsi que de nouvelles initiatives qui appuient la mise en œuvre de son plan stratégique.

En ce qui concerne le Fonds d'innovation de 2023, son conseil d'administration a approuvé un financement de 397,6 millions de dollars. Le financement comprend ce qui suit :

- Un montant de 392,1 millions de dollars pour financer 100 projets d'infrastructure de recherche de 54 établissements (34 établissements administratifs et 20 établissements partenaires);
- Une contribution de 5,4 millions de dollars pour 20 projets d'infrastructure de recherche multiétablissements, auxquels participent au moins trois établissements admissibles au financement de la FCI, pour couvrir les coûts administratifs supplémentaires associés à la gestion et à la gouvernance de ces projets;
- La somme de 117,6 millions de dollars du Fonds d'exploitation des infrastructures pour aider à couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance.

En ce qui concerne le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – En partenariat avec l'étape 2 du Fonds de recherche biomédicale du Canada (Étape 2 du FRBC – FIRSB), la FCI a lancé la deuxième ronde. Les propositions définitives ont été reçues en septembre 2023. Les décisions de financement sont rendues par le conseil d'administration de la FCI en 2024.

En ce qui concerne le Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE), elle a mené trois rondes et le Fonds des collèges, une. Comme pour les années précédentes, le conseil d'administration de la FCI a approuvé jusqu'à 125 millions de dollars de financement dans le cadre du FLJE, ainsi qu'un financement connexe du Fonds d'exploitation des infrastructures. En janvier 2023, la FCI lançait un concours du Fonds des collèges, dont les décisions de financement ont été rendues en novembre 2023 par son conseil d'administration. L'investissement total sera de 15,4 millions de dollars pour renforcer les capacités de recherche appliquée de 14 collèges au Canada. Les projets retenus dans le cadre du concours du Fonds des collèges 2023 seront les premiers à bénéficier de la possibilité d'un nouveau partenariat entre Mitacs et la FCI selon lequel du financement supplémentaire de Mitacs pourrait leur être versé.

Par ailleurs, la FCI a commencé à intégrer les mesures du gouvernement fédéral pour protéger la recherche universitaire contre les menaces étrangères, y compris celle de pouvoir préparer un plan de sécurité de la recherche. Dans la prochaine année, elle mettra en œuvre les *Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche*, en commençant par les projets financés dans le cadre du concours du Fonds d'innovation de 2023, et en veillant à ce que ses programmes de financement subséquents intègrent les mesures supplémentaires du gouvernement fédéral en matière de sécurité de la recherche. Ses efforts en matière de sécurité de la recherche vont aider à protéger la propriété intellectuelle et les partenariats. De plus, elle a renforcé ses mesures de cybersécurité afin de protéger les informations contenues dans ses échanges numériques.

De plus, ses efforts pour continuellement améliorer ses partenariats avec les trois organismes fédéraux de financement de la recherche et ses systèmes opérationnels contribuent à alléger la charge administrative pour les personnes qui présentent une demande de financement à la FCI.

En appui au fait que son plan stratégique met l'accent sur l'environnement, la FCI a également lancé une campagne de sensibilisation visant à promouvoir les résultats liés à la durabilité environnementale de travaux de recherche obtenus grâce aux investissements de la FCI dans l'infrastructure. La campagne comportait donc huit études de cas dans lesquelles on s'est penché sur le rôle de l'infrastructure de recherche financée par la FCI vis-à-vis de la production de connaissances et de retombées pour la population canadienne dans les sciences environnementales.

En outre, l'année 2023 a permis de souffler les 10 bougies du Navigateur d'installations de recherche, qui fait le lien entre les besoins du secteur industriel et les installations de recherche canadiennes. La FCI a souligné cet anniversaire en organisant une campagne promotionnelle pour mettre en valeur son utilité pour les utilisateurs et utilisatrices de tous les secteurs.

Après avoir mis en place l'accord de contribution entre le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques et le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique en 2022, publier son plan stratégique 2023-2028 et mis à jour son plan d'audit interne axé sur les risques en 2023, ainsi que pour faire face à l'évolution des risques organisationnels, la FCI a aussi révisé son *Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et d'audit*.

Elle a mené un quatrième sondage auprès de ses parties prenantes afin de mesurer la satisfaction de ses clients, parties prenantes et responsables de projet. Les résultats ont mis en évidence une grande satisfaction à l'égard des programmes de financement et autres activités de la FCI, ce qui renforce son rôle de premier plan dans l'écosystème de la recherche du Canada.

En octobre 2023, elle a publié une proposition de valeur pour la recherche au Canada. Rédigé en collaboration avec les personnes les plus proéminentes de l'écosystème de la recherche du Canada, le document vise à servir le pays en parallèle du fait que la FCI continuera à travailler de concert avec ses partenaires pour atteindre ses objectifs et remplir sa mission, tels que cela a été énoncé dans son plan stratégique et le présent plan directeur.

Enfin, la FCI a contribué à la discussion nationale et internationale sur l'importance de la science et de la recherche au moyen d'une série de webinaires à l'intention d'un jeune public postsecondaire et d'un article paru dans la revue scientifique : [Scientific American](#) (en anglais seulement).

---

## Conclusion : Une vision pour la recherche

Connu et respecté dans le monde entier comme référence en la matière, le processus d'évaluation de la FCI nous permet de soutenir l'excellence dans des travaux de recherche qui profitent au Canada.

Notre plan stratégique ne s'intitule pas *Viser haut* par hasard : tout en se fondant sur nos accomplissements passés, il nous incite à viser toujours plus haut par rapport au soutien que nous pouvons apporter aux chercheurs et chercheuses qui sont au service des collectivités, lesquelles sont essentielles au succès, à la prospérité et à la santé de notre pays.

Notre plan stratégique nous met aussi au défi de contribuer à résoudre des problèmes mondiaux, notamment en améliorant les conditions environnementales et en soutenant les innovations qui conduiront à la croissance économique.

Ainsi, *Viser haut* affirme la nécessité de s'engager dans la science de l'avenir et *pour* l'avenir. Il nous rappelle qu'il y a plusieurs décennies, nous avons commencé à investir dans des travaux de recherche fascinants qui ont donné lieu à ce que tout le monde connaît aujourd'hui sous le nom d'intelligence artificielle. Cela nous laisse penser que nous ne savons peut-être pas encore quel sera le prochain projet tout aussi visionnaire.

Notre plan stratégique confirme donc la nécessité de jeter les bases dont notre avenir dépend.

Tout en apportant le soutien dont les chercheurs et chercheuses ont besoin aujourd'hui, nous devons mettre à leur disposition les tremplins qui leur permettront d'imaginer et de créer un meilleur avenir pour nous tous et toutes.

Bien que notre plan repose sur cinq piliers distincts, décrits dans le présent document, ils convergent de façon cohérente.

Lorsque nous répondons aux besoins des chercheurs et chercheuses et leur fournissons les équipements les plus récents et les moyens de rénover leurs installations, nous contribuons non seulement à déployer des pratiques durables, mais aussi à ce que les laboratoires conservent leur accréditation en matière de normes de qualité.

Lorsque nous encourageons le partage des installations entre utilisateurs et utilisatrices de diverses disciplines, nous répondons aux besoins de la communauté de la recherche, tout en encourageant de nouvelles découvertes grâce aux échanges interdisciplinaires qui en résultent.

Et lorsque nous encourageons la création de nouveaux espaces, lieux et environnements destinés à la recherche, qu'il s'agisse de capsules spatiales ou de centres de savoirs autochtones, de sites pour l'observation ou le rassemblement communautaire, de sites forestiers, sous-marins ou de laboratoires portables pour effectuer des chirurgies robotisées à distance, nous ouvrons la voie à des solutions innovantes qui répondent à des problèmes qui sont souvent à la fois locaux et mondiaux.

Enfin, le plan stratégique de la FCI nous rappelle qu'il faut tenir compte de toutes les cultures et de toutes les origines et que nous devons concentrer notre attention sur la prochaine génération de chercheurs et chercheuses. Nous souhaitons partager avec eux notre foi dans les possibilités de la science et notre passion pour la recherche. Ensemble, nous tracerons la voie vers un avenir meilleur pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

### **Roseann O'Reilly Runte**

Présidente-directrice générale

# Annexe 1 : Tableaux financiers

**Tableau 1 : Plan des investissements (engagements) prévus par fonds au regard de chaque entente de financement ou accord de contribution**

Entente de financement originale (4 390 M\$)*							
	Cumulatifs au 31 mars 2023 (M\$)	2023-2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Engagements** (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
Partenariat automobile du Canada	9						9
Chaires de recherche du Canada	194						194
Bourses de carrière	6						6
Fonds de développement de la recherche dans les collèges	16						16
Initiative sur la cyberinfrastructure	70						70
Au cœur des données numériques/Frontières de la découverte	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles et autres	23						23
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des universités	27						27
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des collèges, des écoles polytechniques et des cégeps	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles (2021)	15						15
Fonds d'exploitation des infrastructures	1 038						1 038
Fonds d'innovation (1998-2005)	1 758						1 758
Fonds d'innovation (2015)	54						54
Fonds d'innovation (2017)	2						2
Fonds internationaux	202						202
Fonds des leaders John-R.- Evans (Fonds des leaders ou Fonds de relève)	886						886
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	830						830

	Cumulatifs au 31 mars 2023 (M\$)	2023-2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
<b>Fonds</b>	Engagements** (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
Concours spécial de 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures	24						24
Fonds des plateformes nationales	84						84
Fonds du Nord			3	4	18		25
Fonds de développement de la recherche dans les universités	35						35
Fonds des hôpitaux de recherche	488						488
Télescope de trente mètres	25						25
Dépenses d'exploitation	262	2					264
Fonds de prévoyance pour dépenses liées à la cessation des activités						10	10
À déterminer/non attribué						19	19
<b>Total</b>	<b>6 050</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>29</b>	<b>6 106</b>
<b>Entente de financement de 2010 (600 M\$)*</b>							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	25						25
Fonds d'exploitation des infrastructures	97						97
Fonds des leaders John-R.-Evans	139						139
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	158						158
Fonds des initiatives scientifiques majeures	183						183
<b>Total</b>	<b>602</b>						<b>602</b>
<b>Accord de contribution de 2014 (499,85 M\$)*</b>							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	39						39
Fonds d'exploitation des infrastructures	116						116
Fonds d'innovation (2015)	206						206
Fonds des leaders John-R.-Evans	140						140
<b>Total</b>	<b>501</b>						<b>501</b>

	Cumulatifs au 31 mars 2023 (M\$)	2023-2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Engagements** (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
<b>Accord de contribution de 2015 (1 330 M\$)*</b>							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	37						37
Fond des collègues	10						10
Fonds d'exploitation des infrastructures	212						212
Fonds d'innovation (2017)	425						425
Fonds des leaders John-R.-Evans	247						247
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017-2023)	398						398
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2029)	2						2
À déterminer/non attribué						1	1
<b>Total</b>	<b>1 331</b>					<b>1</b>	<b>1 332</b>
<b>Accord de contribution de 2019 (4 313,3 M\$)*</b>							
Fonds des collègues (de 2022-2023 à 2024-2025)	3	15	15				33
Fonds des collègues (2025-2026 et après) ***				15	36		51
Fonds d'exploitation des infrastructures	182	147	32	164	224		749
Fonds d'innovation (2020)	400						400
Fonds d'innovation (2023)		398					398
Fonds d'innovation (2025) ***				425			425
Fonds d'innovation (2028) ***					425		425
Fonds des leaders John-R.-Evans (2020-2023)	210	12					222
Fonds des leaders John-R.-Evans (2023-2026)		70	90	95			255
Fonds des leaders John-R.-Evans (2023-2026), fonds réservés ***				12			12
Fonds des leaders John-R.-Evans (2026-2029) ***					270		270

	Cumulatifs au 31 mars 2023 (M\$)	2023-2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
<b>Fonds</b>	Engagements** (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
Fonds des leaders John-R.- Evans (2026-2029), fonds réservés ***					15		15
Fonds des initiatives scientifiques majeures, soutien accru	158						158
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017-2023)	55						55
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2029)	634				26		660
Fonds des occasions exceptionnelles (contingence)			12	13			25
Dépenses d'exploitation	25	13	16	17	91		162
<b>Total</b>	<b>1 667</b>	<b>655</b>	<b>165</b>	<b>741</b>	<b>1 087</b>		<b>4 315</b>
<b>Accord de contribution de 2022 (495,96 M\$)*</b>							
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – Installation de bioconfinement et installations pour gros animaux	98						98
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – En partenariat avec l'étape 2 associée au Fonds de recherche biomédicale du Canada		280					280
Fonds d'exploitation des infrastructures	30	84					114
Dépenses d'exploitation	1	2	1	1			5
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>366</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			<b>497</b>

\* Les ententes de financement et accords de contribution ont généré les revenus d'intérêts suivants, en dollars : a) Entente de financement originale : 1,7 milliard; b) Entente de financement de 2010 : 1,9 millions; c) Accord de contribution de 2014 : 1,5 million; d) Accord de contribution de 2015 : 1,8 million; e) Accord de contribution de 2019 : 1,8 million; f) Accord de contribution de 2022 : 1,4 million. Il n'y a pas de revenus prévus d'autres sources que les revenus d'intérêts.

\*\* Les montants engagés réels sont nets des sommes inutilisées par les bénéficiaires admissibles, tel que le confirment les rapports financiers finaux des projets d'infrastructures soumis en date du 30 septembre 2023.

\*\*\* Cette répartition est provisoire. Elle pourrait être changée par la FCI et exige l'aval du conseil d'administration de la FCI et l'approbation du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.

**Tableau 2 : Dépenses (déboursés) prévues par fonds au regard de chaque entente de financement ou accord de contribution**

<b>Entente de financement originale (4 390 M\$)</b>							
	<b>Cumulatifs au 31 mars 2023 (M\$)</b>	<b>2023-2024 (M\$)</b>	<b>2024-2025 (M\$)</b>	<b>2025-2026 (M\$)</b>	<b>2026 et années suivantes (M\$)</b>	<b>À déterminer (M\$)</b>	<b>Total (M\$)</b>
<b>Fonds</b>	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
Partenariat automobile du Canada	9						9
Chaires de recherche du Canada	194						194
Bourses de carrière	6						6
Fonds de développement de la recherche dans les collèges	16						16
Initiative sur la cyberinfrastructure	69	1					70
Au cœur des données numériques/Frontières de la découverte	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles et autres	23						23
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des universités	26	1					27
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des collèges, des écoles polytechniques et des cégeps	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles (2021)	4	3	5	2	1		15
Fonds d'exploitation des infrastructures	1 038						1 038
Fonds d'innovation (1998-2005)	1 758						1 758
Fonds d'innovation (2015)	54						54
Fonds d'innovation (2017)	2						2
Fonds internationaux	202						202
Fonds des leaders John-R.-Evans (Fonds des leaders ou Fonds de relève)	884		2				886
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	830						830
Concours spécial de 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures	24						24

	Cumulatifs au 31 mars 2023 (M\$)	2023-2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
<b>Fonds</b>	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
Fonds des plateformes nationales	84						84
Fonds du Nord			1	3	21		25
Fonds de développement de la recherche dans les universités	35						35
Fonds des hôpitaux de recherche	488						488
Télescope de trente mètres	25						25
Dépenses d'exploitation	262	2					264
Fonds de prévoyance pour dépenses liées à la cessation des activités						10	10
À déterminer/non attribué						19	19
<b>Total</b>	<b>6 035</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>29</b>	<b>6 106</b>
<b>Entente de financement de 2010 (600 M\$)</b>							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	25						25
Fonds d'exploitation des infrastructures	97						97
Fonds des leaders John-R.-Evans	139						139
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	157		1				158
Fonds des initiatives scientifiques majeures	183						183
<b>Total</b>	<b>601</b>		<b>1</b>				<b>602</b>
<b>Accord de contribution de 2014 (499,85 M\$)</b>							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	37	1	1				39
Fonds d'exploitation des infrastructures	116						116
Fonds d'innovation (2015)	202	2	2				206
Fonds des leaders John-R.-Evans	140						140
<b>Total</b>	<b>495</b>	<b>3</b>	<b>3</b>				<b>501</b>

	Cumulatifs au 31 mars 2023 (M\$)	2023-2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
<b>Fonds</b>	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
<b>Accord de contribution de 2015 (1 330 M\$)</b>							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	28	6	2	1			37
Fonds des collèges	0	6	3	1			10
Fonds d'exploitation des infrastructures	104	68	40				212
Fonds d'innovation (2017)	353	19	20	21	12		425
Fonds des leaders John-R.-Evans	235	5	2	3	2		247
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017-2023)	398						398
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2029)		2					2
À déterminer/non attribué						1	1
<b>Total</b>	<b>1 118</b>	<b>106</b>	<b>67</b>	<b>26</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>1 332</b>
<b>Accord de contribution de 2019 (4 313,3 M\$)</b>							
Fonds des collèges (de 2022-2023 à 2024-2025)		6	12	11	4		33
Fonds des collèges (2025-2026 et après)				2	49		51
Fonds d'exploitation des infrastructures			22	56	671		749
Fonds d'innovation (2020)	160	73	56	39	72		400
Fonds d'innovation (2023)		4	94	71	229		398
Fonds d'innovation (2025)					425		425
Fonds d'innovation (2028)					425		425
Fonds des leaders John-R.- Evans (2020-2023)	109	85	23	5			222
Fonds des leaders John-R.- Evans (2023-2026)		5	73	88	89		255
Fonds des leaders John-R.- Evans (2023-2026), fonds réservés					12		12
Fonds des leaders John-R.- Evans (2026-2029)					270		270

	Cumulatifs au 31 mars 2023 (M\$)	2023-2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
<b>Fonds</b>	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
Fonds des leaders John-R.- Evans (2026-2029), fonds réservés					15		15
Fonds des initiatives scientifiques majeures, soutien accru	158						158
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017-2023)	33	22					55
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2029)		95	110	115	340		660
Fonds des occasions exceptionnelles (contingence)			12	13			25
Dépenses d'exploitation	25	13	16	17	91		162
<b>Total</b>	<b>485</b>	<b>303</b>	<b>418</b>	<b>417</b>	<b>2 692</b>		<b>4 315</b>
<b>Accord de contribution de 2022 (495,96 M\$)</b>							
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – Installation de bioconfinement et installations pour gros animaux		23	28	24	23		98
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – En partenariat avec l'étape 2 associée au Fonds de recherche biomédicale du Canada			41	84	155		280
Fonds d'exploitation des infrastructures					114		114
Dépenses d'exploitation	1	2	1	1			5
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>70</b>	<b>109</b>	<b>292</b>		<b>497</b>

**Tableau 3 : Besoins de trésorerie annuels**

<b>Besoins de trésorerie*</b>							
	<b>Cumulatifs au 31 mars 2023 (M\$)</b>	<b>2023-2024 (M\$)</b>	<b>2024-2025 (M\$)</b>	<b>2025-2026 (M\$)</b>	<b>2026 et années suivantes (M\$)</b>	<b>À déterminer (M\$)</b>	<b>Total (M\$)</b>
<b>Sommes versées (déboursés)</b>	Montants réels	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	
Entente de financement de 2010	601		1				602
Accord de contribution de 2014	495	3	3				501
Accord de contribution de 2015	1 118	106	67	26	14	1	1 332
Accord de contribution de 2019	485	303	418	417	2 692		4 315
Accord de contribution de 2022	1	25	70	109	292		497
<b>Total des déboursés</b>	<b>2 700</b>	<b>437</b>	<b>559</b>	<b>552</b>	<b>2 998</b>	<b>1</b>	<b>7 247</b>
Reçu du gouvernement du Canada	2 830	379					3 209
Revenus d'intérêts cumulés	8						8
Versements du gouvernement du Canada selon les besoins de trésorerie annuels**			483	571	2 976		4 030
<b>Financement total disponible***</b>	<b>2 838</b>	<b>379</b>	<b>483</b>	<b>571</b>	<b>2 976</b>		<b>7 247</b>
<b>Différence pour la période</b>	<b>138</b>	<b>-58</b>	<b>-76</b>	<b>19</b>	<b>-22</b>	<b>-1</b>	
<b>Différence cumulative</b>	<b>138</b>	<b>80</b>	<b>4</b>	<b>23</b>	<b>1</b>		

\* Les sommes prévues à l'entente originale et celles de 2010, 2014 et 2015 ont toutes été versées par le gouvernement du Canada. Par conséquent, aucun autre besoin de trésorerie ne sera lié à ces ententes.

\*\* Ceci reflète les besoins de trésorerie annuels.

\*\*\* Du montant de 483 millions de dollars en 2024-2025, 289,8 millions de dollars devront avoir été reçus début avril 2024, pour couvrir les dépenses d'avril à septembre 2024; 120,8 millions de dollars début octobre 2024, pour couvrir les dépenses d'octobre à décembre 2024 et le solde de 72,4 millions pourra être versé début janvier 2025. Du montant de 571 millions de dollars en 2025-2026, 342,6 millions de dollars devront avoir été reçus début avril 2025, pour couvrir les dépenses d'avril à septembre 2025; 142,8 millions de dollars début octobre 2025, pour couvrir les dépenses d'octobre à décembre 2025 et le solde de 85,6 millions de dollars pourra être versé début janvier 2026.

La FCI ne doit pas d'argent au gouvernement du Canada.

---

## Annexe 2 : Risques clés et mesures d'atténuation

En 2021, la FCI a mandaté la firme KPMG LLP pour l'aider à cibler les risques clés auxquels elle est exposée. Chaque année, l'équipe de gestion de la FCI revoit et met à jour ces risques et les mesures d'atténuation qui les accompagnent. La présente annexe en présente le résumé.

### Risques stratégiques

**Harmonisation avec les attentes des parties prenantes :** risque que la FCI ne dispose pas de la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux attentes et aux besoins changeants de ses parties prenantes.

**Mesures d'atténuation :**

- La FCI vérifie périodiquement si les mécanismes de financement répondent aux besoins des parties prenantes et, s'il y a lieu, apporte les mesures correctives qui conviennent;
- La FCI a des discussions fréquentes et continues avec ses parties prenantes quant aux besoins en infrastructure de recherche et aux façons de mettre à profit les avantages et les retombées des investissements de la FCI;
- La FCI entreprend des activités de sensibilisation et de communication, y compris la diffusion d'exemples de réussite et des résultats d'évaluations du rendement, afin de démontrer aux parlementaires et aux décideuses et décideurs gouvernementaux que son financement répond à la fois aux priorités du gouvernement et aux besoins du milieu de la recherche.

### Risques liés au fonctionnement des établissements

**Fonds de contrepartie :** risque que le financement de contrepartie ne soit pas assuré ou maintenu.

**Mesures d'atténuation :**

- La FCI offre à ses principaux partenaires l'occasion d'exprimer leur avis au sujet de ses activités, processus et mécanismes de financement. Elle prend en compte leurs priorités dans le processus d'évaluation des propositions;
- La FCI communique aux provinces et aux territoires la valeur du 40 % de son financement ainsi que les échéanciers des concours pour les aider dans leur planification.

**Capacité des établissements et santé financière :** risque que les établissements ne puissent pas mettre en place de futurs projets d'infrastructure de recherche ou maintenir ceux déjà financés par la FCI.

**Mesures d'atténuation :**

- La FCI évalue la capacité d'un établissement à gérer les fonds qu'elle pourrait lui octroyer avant de déterminer son admissibilité à présenter une demande de financement. Tout au long du cycle de vie de chaque projet, elle utilise une approche fondée sur les risques pour déterminer l'étendue de ses activités de suivi;
- La FCI évalue les plans des établissements en matière de pérennité des infrastructures de recherche dans le cadre de son processus d'évaluation;
- La FCI organise des concours de financement à intervalles réguliers, ce qui permet aux établissements de soumettre leurs propositions à un moment optimal.

**Retards dans les projets :** risque de retards dans la mise en œuvre des projets.

**Mesures d'atténuation :**

- La FCI effectue le suivi de la mise en œuvre des projets auprès des établissements afin de remédier à tout retard éventuel.

**Engagement des évaluatrices et évaluateurs :** risque que la lassitude gagne les évaluateurs et les évaluatrices.

**Mesures d'atténuation :**

- La FCI allège la charge des évaluateurs et des évaluatrices en produisant des documents de concours clairs et concis, et en adaptant son processus d'évaluation aux risques et à la complexité de chaque projet;
- S'il y a lieu, la FCI tient des réunions de comités virtuellement;
- Lors des concours de grande ampleur, la FCI regroupe les projets similaires pour qu'ils soient évalués conjointement, ce qui lui permet de réduire au minimum le nombre total d'évaluatrices et d'évaluateurs requis;
- La FCI coordonne le travail d'évaluation avec ses principaux partenaires financiers afin de réduire le nombre de tâches effectuées en double;
- La FCI ne sollicite pas des personnes ayant récemment participé au processus d'évaluation de l'un de ses concours.

## Risques liés aux technologies et à la gestion de l'information

**Sécurité :** risque de violation de la sécurité, de la perte des données ou qu'une entité ait accès aux données personnelles ou confidentielles de façon inappropriée.

**Mesures d'atténuation :**

- La FCI a conclu un partenariat pluriannuel avec une entreprise de cybersécurité qui effectue des examens, fournit des conseils, se tient au courant et met en œuvre les meilleures pratiques en matière de cybersécurité;
- La FCI a élaboré un plan officiel d'intervention en cas d'incident lié à la cybersécurité et mis à jour son plan de communication de crise;
- La FCI collabore avec le Centre canadien pour la cybersécurité afin de surveiller les menaces et de demeurer au fait des pratiques exemplaires;
- La FCI gère un programme de sensibilisation à la cybersécurité pour le personnel qui comprend des simulations d'hameçonnage régulières et une formation obligatoire.

## Risques liés aux ressources humaines

**Bien-être du personnel :** risque que l'engagement du personnel baisse et que son bien-être diminue.

**Mesures d'atténuation :**

- La FCI mène périodiquement des sondages auprès de son personnel pour évaluer son niveau de satisfaction et recueillir des commentaires au sujet de l'environnement de travail et de son expérience personnelle;
- La FCI offre des horaires flexibles et un accès illimité à un « programme d'aide aux employés ». La direction et le service des ressources humaines participent régulièrement à des webinaires et restent à l'affût des meilleures pratiques qui favorisent l'engagement et le bien-être du personnel.

**Attraction et rétention des talents :** risque que la FCI ne puisse attirer et maintenir en emploi du personnel qualifié.

**Mesures d'atténuation :**

- La FCI se tient au courant du marché de l'emploi et met en œuvre les bonnes pratiques adoptées par d'autres organisations;
- La FCI offre des salaires et des avantages sociaux concurrentiels;
- La FCI favorise la conciliation travail-vie personnelle et a une politique de travail hybride flexible.

**Continuité des affaires :** risque de perdre la mémoire de l'entreprise.

**Mesures d'atténuation :**

- La FCI inclut des plans de continuité à ses postes clés;
- La FCI dote tous ses postes d'un profil.